

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
de la séance du 25 novembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 18 novembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, M. Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Mme Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

M. Frédéric GIUDICI est arrivé à 20 h 10.

Absents excusés et Procurations :

Mme Sandra HAZEMANN a donné procuration à Mme Roxane BERNARD.
Béatrice HASSENFRAZT a donné procuration à M. Jean-François BINTZ

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2015
2. Budget Primitif 2015 - Décision modificative
3. Fiscalité de l'urbanisme :
 - modalités concernant les abris de jardins et constructions similaires exonérables
 - Taxe d'aménagement sur zone particulière
4. Avis sur le schéma de mutualisation de la communauté de communes Essor du Rhin
5. Attribution d'une subvention annuelle à l'Association de Parents d'Elèves (APER)
6. Demande de subvention scolaire
7. Convention entre l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le SIVU du Centre Hardt et la Commune
8. Informations
9. Divers

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour rendre hommage à Quentin Mourier et aux victimes des derniers attentats de Paris qui ont endeuillé notre pays.

1) **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2015**

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) **Budget Primitif 2015 - Décision modificative (n° 8) relative à l'intégration des travaux de construction du groupe scolaire**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer une écriture comptable relative à la construction du groupe scolaire rue des Ecoles,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Dépense d'Investissement
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
Article 21312 – Construction – Bâtiments scolaires : + 171 000 €
- Recette d'Investissement
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
Article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles : + 171 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

3) **Fiscalité de l'urbanisme**

Modalités concernant les abris de jardins et constructions similaires exonérables

M. Jérôme HEGY expose :

La taxe d'aménagement (TA), ex taxe locale d'équipement (TLE), permet le financement des équipements publics. Elle est exigée en cas de création ou d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable.

La loi de finances pour 2014 et le décret du 27 février 2014 ont modifié la fiscalité de l'urbanisme et le régime des autorisations d'urbanisme notamment l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.

Par son article 90, elle dispose que les conseils municipaux peuvent décider par délibération, adoptée avant le 30 novembre 2015, d'exonérer en partie ou en totalité les abris de jardins soumis à déclaration préalable, pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Considérant que cette taxe qui s'applique aux abris de jardins soumis à déclaration préalable occasionne pour les particuliers une contribution élevée et disproportionnée par rapport à l'importance de ces constructions,

Considérant que l'exonération de TA sur abris de jardin doit s'exprimer en %,

Considérant l'avis exprimé par les membres de la commission urbanisme réunis en date du 23 novembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer partiellement de la taxe d'aménagement (TA), les abris de jardins soumis à déclaration préalable à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme d'exonérer partiellement de la taxe d'aménagement (TA), les abris de jardins soumis à déclaration préalable à hauteur de 50 %.
- La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
- **CHARGE**, Monsieur le Maire de transmettre la présente décision au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

4) Avis sur le schéma de mutualisation de la communauté de communes Essor du Rhin

La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 a instauré l'obligation pour les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre d'établir un schéma de mutualisation dont le projet doit être mise en œuvre pendant la durée du mandat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 est venue préciser le nouveau cadre juridique des services communs qui peuvent être mis en place pour des missions fonctionnelles ou opérationnelles, sans contraintes particulières pour les communes qui restent libres d'y adhérer, partiellement ou totalement, ou y renoncer.

Monsieur le Président de la communauté de communes a transmis aux maires en date du 10 septembre 2015 des documents valant projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

Un travail de concertation a été conduit au sein de la commission mutualisation composée d'élus. Ce travail a permis la rédaction d'un premier inventaire qui a été examiné en bureau communautaire et lors d'une réunion d'échange regroupant l'ensemble des délégués communautaires qui s'est tenue sur cette thématique notamment.

La mutualisation est une démarche dont l'objectif est autant de réaliser des économies d'échelle que de bénéficier de prix compétitifs par l'effet de massification des commandes publiques.

Depuis son origine, la communauté de communes a développé plusieurs formes de coopération avec ses communes membres et conduit de nombreuses actions en matière de mutualisation (transfert de compétences optionnelles et facultatives, maîtrise d'ouvrage délégué, mise à disposition de personnel et/ou d'équipements, groupement de commande, achat groupé, fonds de concours...).

La commission mutualisation a dressé un état des lieux des pratiques actuelles et émis des propositions d'action qui sont dans la poursuite du transfert de compétences et l'aide aux communes mais uniquement sur des objectifs partagés.

Un document synthétique issu de ce travail, adressé aux conseils municipaux avec l'ordre du jour de la présente séance, est présenté et joint en annexe.

La promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui crée un seuil minimum de 15000 habitants pour les regroupements de communes va redessiner la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017. La communauté de communes n'existera plus le 31 décembre 2016. Aussi le projet de schéma de mutualisation de la communauté de communes ne couvre pas la période 2017-2020.

La question des mutualisations revêt bien entendu pour la commune de Rustenhart une importance particulière.

D'une part, les nouvelles compétences intercommunales peuvent non seulement répondre aux attentes des habitants de la commune, mais aussi constituer pour les communes et notamment pour la commune de Rustenhart, un moyen de retrouver des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire dégradé.

D'autre part, la mutualisation doit être, à moyen terme, génératrice d'économies par l'optimisation de l'organisation des services qu'elle implique (mise à disposition de personnel et d'équipements communaux pour l'exercice de certaines compétences intercommunales)

En contrepartie, la solidarité financière de la communauté de communes peut se maintenir sur des opérations communales qui améliorent et/ou préservent le patrimoine naturel.

Ce schéma de mutualisation est adapté aux objectifs et intérêts de la commune. Si les documents produits n'appellent pas de réserve ni de modification substantielle à ce stade, le débat en conseil municipal permet de soumettre des propositions d'amendements à l'appréciation des instances de la communauté de communes.

Ce projet est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires au plus tard lors du conseil communautaire du 21 décembre 2015.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la communauté de communes Essor du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le schéma de mutualisation de la communauté de communes Essor du Rhin de Fessenheim.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cet avis.

5) Attribution d'une subvention annuelle à l'Association de Parents d'Elèves (APER)

L'Association de Parents d'Elèves (APER) a récemment installé son siège à Rustenhart, au 5 rue des Boutons d'Or, et a élu dans la fonction de Président, Monsieur Philippe FERREIRA.

Par souci d'équité envers les différentes associations Rustenhartoises, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention annuelle de 200 € à l'association susvisée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à l'Association de Parents d'Elèves (APER).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette décision.

6) Demande de subvention scolaire

Conformément à la délibération du 31 mars 2011, Monsieur Mario HEGY présente au Conseil Municipal la demande de subvention pour un voyage scolaire émanant du Collège des Missions de Blotzheim.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE :**
 - d'accéder à la demande de subvention susvisée,
 - de fixer le montant de la subvention allouée à 6 € par jour et par enfant,

sous réserve que cette subvention soit attribuée directement à la famille concernée.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2015.

7) Convention entre l'Amicale des sapeurs-Pompiers, le SIVU du Centre Hardt et la Commune

L'Amicale des Sapeurs-pompiers utilise occasionnellement la salle de réunion de la caserne, ainsi que la cuisine attenante.

Il convient d'établir une convention d'utilisation des locaux, entre l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le SIVU du Centre Hardt et la Commune.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir et à signer une convention tripartite.

8) Informations

8.1 Urbanisme

- Déclarations Préalables

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
27.10.2015	M. Sébastien SCHMITT EARL Ferme Saint André	DP 068 290 15 B0009 Gobenweg – Route de Balgau : Projet pour un atelier de production de poulets bio en plein air. 1 cabane déplaçable de 19,70 m ²

27.10.2015	M. Sébastien SCHMITT EARL Ferme Saint André	DP 068 290 15 B0010 Gobenweg – Route de Balgau : Projet pour un atelier de production de poulets bio en plein air. 1 cabane déplaçable de 19,70 m ²
27.10.2015	M. Sébastien SCHMITT EARL Ferme Saint André	DP 068 290 15 B0011 Gobenweg – Route de Balgau : Projet pour un atelier de production de poulets bio en plein air. 1 cabane déplaçable de 19,70 m ²

- Certificat d'urbanisme

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
19.11.2015	Me Marc ANDRES 75 rue de la République CS 60052 68120 PFASTATT	4, rue des Violettes Section 5 Parcelles 5 + 197 Superficie totale : 501 m ²

- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

DATE DE DEPOT	LIEU
19.11.2015	4, rue des Violettes, Section 5 Parcelles 187 et 5 Superficie : 152 + 349 = 501 m ²
23.11.2015	11, rue Principale, Section 4 Parcelle 6 Superficie : 00 ha 07 a 35 ca

8.2 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Conformément à la loi NOTRe, M. Mario HEGY rappelle aux membres du Conseil, qu'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale est soumis pour avis des communes concernées par la mesure n° 4, regroupant les communautés de communes Essor du Rhin et du Centre Haut-Rhin.

M. Mario HEGY informe le Conseil Municipal que les communes de Fessenheim, Balgau et de Namsheim envisagent la création d'une commune nouvelle qui serait composée de 3858 habitants.

La commune de Fessenheim génère des ressources non négligeables au sein de l'intercommunalité actuelle.

Il ne faut pas détruire la Communauté de Communes Essor du Rhin, pour cela nous devons rester soudés avec les autres communes membres.

Une réunion avec la Communauté de Communes du Pays Brisach est envisagée prochainement concernant les 7 communes.

Un débat s'installe entre les membres du Conseil Municipal.

8.3 Internet haut débit

M. Jérôme HEGY souligne que si d'une part nous n'avons pas le haut débit à Rustenhart, c'est qu'aucun fournisseur ne veut investir dans le réseau sans être sûr de pouvoir récupérer les abonnements des particuliers. De ce fait, le Projet Très Haut Débit (THD) a été pris en main par la région Alsace en 2014 et dont la présentation a été faite en début d'année.

Pour rappel : Rumersheim et Rustenhart font partie des communes prioritaires dans le déploiement du THD compte tenu du peu de couverture.

M. le Maire précise que la capacité en mairie est de 1 méga.

M. Marc WILDY rétorque que dans le village le débit est d'environ 500 koct.

M. WILDY ne comprend pas pourquoi qu'aucune étude n'a été faite au sein de la commune et pourquoi la commune n'a jamais voulu faire des travaux comme à Dessenheim ou Hirtzfelden.

M. Jérôme HEGY précise que dans le mandat précédent, le sujet avait déjà été abordé, mais que la commune seule ne pouvait pas financer ce genre de travaux pour le compte d'exploitant de réseau (comme France Télécom).

Pour finir, M. Jérôme HEGY propose de transmettre le dossier THD à M. Marc WILDY, afin qu'il puisse, lui-même, engager des actions auprès des instances locales au nom de la commune.

8.4 Gerplan

M. le Maire rappelle que très peu de conseillers se sont manifestés pour participer à la plantation de haies dans le cadre du Gerplan les 27 et 28 novembre prochains.

L'Association « haies vives d'alsace » vient nous apporter son aide pour planter les haies, ainsi que plus de 53 enfants en partenariat avec la Maison de la Nature de Hirtzfelden.

Cette action est organisée par la commune et M. le Maire réitère le souhait de l'implication de conseillers municipaux. Un déjeuner est prévu pour ces deux jours. Ces travaux débuteront par le skate parc, pour terminer au terrain de football.

8.5 Terrains constructibles au Rheinfelderhof

M. le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a reçu en mairie un courrier de M. Frank PETERSCHMITT précisant divers inconvénients dans le hameau du Rheinfelderhof, afin d'avertir les futurs acquéreurs de parcelles constructibles, concernant notamment les activités agricoles, la présence de porcheries proches et le manque de moyens de transports, entre autres.

M. le Maire propose à M. PETERSCHMITT de lire ce courrier, afin d'en aviser les membres du conseil municipal.

De plus, M. PETERSCHMITT précise que les résidents du hameau souhaitent être informés de tous les futurs travaux liés à d'éventuelles constructions ou autres travaux.

M. Frédéric GUIDICI souligne que chaque acheteur est suffisamment attentif à tous ces détails, en sachant par exemple que si l'on souhaite résider près d'une église, il y aura le bruit notoire des cloches, de même que si l'on habite près d'une autoroute avec beaucoup de circulation.

M. Jérôme HEGY précise que les constructeurs sont informés qu'il n'existe pas d'assainissement collectif dans l'ensemble du village et qu'ils doivent prévoir une fosse avec drainage filtrant. De plus, lors d'une demande en mairie, chaque acquéreur est averti concernant l'assainissement individuel.

8.6 Résultats d'analyses de l'eau

M. Pascal WALTISPERGER communique les résultats d'analyse de l'eau effectuée à la mairie. Aucune anomalie n'a été relevée.

M. Marc WILDY demande pourquoi une analyse n'est pas effectuée au château d'eau.

M. WALTISPERGER précise que les analyses sont en principe faites sur certains points, afin de détecter toute anomalie en bout de réseau de distribution.

8.7 Nettoyage du groupe scolaire

M. WALTISPERGER annonce aux membres du conseil qu'un rendez-vous est prévu ce jeudi 26 novembre avec une entreprise qui doit lui présenter un machine permettant un nettoyage plus facile du sol, en fonction de la surface.

8.8 Décoration du groupe scolaire

M. WALTISPERGER précise que les décorations de Noël ont été posées dans le village.

8.9 Chauffage du groupe scolaire

Les enseignantes et le personnel du Périscolaire ayant signalé une faible chaleur le lundi matin, M. WALTISPERGER informe les membres du Conseil que le réglage du chauffage sera enclenché plus tôt dans la nuit de dimanche à lundi.

M. Gervais BELLICAM souligne qu'il faut prévoir assez tôt le déclenchement du chauffage, le temps de réaction étant trop long et 19 ° étant trop juste. Avons-nous intérêt à l'arrêter ?

M. le Maire souligne que le nombre de paramètres de réglage est très impressionnant.

8.10 Contact avec la Gendarmerie

M. WALTISPERGER informe les membres du Conseil qu'il a déposé une plainte au nom de la commune à la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim le 31 octobre 2015 pour signaler qu'une vasque de fleurs a été vandalisée, près de la porte principale de l'église, dans la nuit du 29 et 30 octobre dernier.

M. WALTISPERGER signale également diverses dégradations de poubelles installées sur la place et le parking de l'église.

8.11 Cédez le passage

M. Marc WILDY informe que le panneau cédez le passage, situé rue de Fessenheim est entièrement plié. M. WALTISPERGER annonce qu'il en a également fait le constat et que le nécessaire sera fait pour son remplacement.

8.12 Sapins de Noël

M. WALTISPERGER annonce que les sapins de Noël sont arrivés le 24 novembre.

8.13 Intervention de l'UEM sur l'éclairage public

Il est prévu que ce vendredi 27 novembre, l'UEM intervienne pour changer des ampoules de différents lampadaires signalés défectueux.

8.14 Convention « Energie Positive pour la Croissance Verte »

M. Jérôme HEGY informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'est rendu à Paris le 18 novembre 2015, pour signer une convention particulière d'appui financier destiné au projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, prise à l'initiative du Ministère de l'Ecologie, notamment par Mme Ségolène ROYAL, et ce afin de bénéficier de 12 000 € sur une période de 3 ans, dont 40 % seront versés en 2015 et le solde progressivement jusqu'en 2018.

8.15 Assemblée Générale de l'Association de Parents d'Elèves (APER)

M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'APER le 05/11/2015 et souligne que cette association a participé pleinement à l'organisation de l'inauguration du groupe scolaire le 19 septembre et a préparé à cette occasion 163 repas.

Son activité est destinée principalement aux enfants, notamment par exemple, la vente de fromages, dont les bénéfices permettront de compléter le matériel informatique. Cette association est le trait d'union entre l'école et les parents.

L'APER nous a sollicités pour disposer d'un local de stockage. Nous envisageons de libérer un peu de surface au sous-sol de la bibliothèque.

8.16 Bulletin communal

Mme Roxane BERNARD précise que le bulletin communal est pratiquement terminé.

8.17 Saint Nicolas 4 décembre 2015

Mme BERNARD confirme que St Nicolas passera à la sortie de l'école le 4 décembre à 15h 30 et sera assisté de bénévoles pour distribuer des manalas et des clémentines.

8.18 Fête de Noël des enfants le 18 décembre 2015

Mme BERNARD précise qu'un spectacle animé par « Pois de Senteur » débutera à 14 h le 18 décembre à la salle de motricité. A cette occasion un goûter et du chocolat chaud seront offerts. Le Père Noël viendra également rendre visite aux enfants.

8.19 Départ en congé maternité de Mme SCHELCHER

Mme BERNARD informe les membres du Conseil Municipal que Mme Christelle SCHELCHER, directrice de l'école, part en congé maternité jeudi 3 décembre 2015. L'éducation nationale doit nous communiquer prochainement son remplaçant.

8.20 Conseil d'Ecole

Mme Roxane BERNARD présente le compte-rendu de l'assemblée du conseil d'école qui a eu lieu le 7 novembre 2015. Actuellement, il y a 53 enfants et en janvier, ils seront 54. Les principaux points qui ont été abordés, concernaient le règlement intérieur, les horaires d'école et le parking minute. Des exercices d'évacuation et de confinement ont été faits.

8.21 Kermesse 2016

Mme BERNARD informe les membres du conseil que la Kermesse des écoles aura lieu le 17 juin 2016.

8.22 Décès de Quentin MOURIER

M. Frank PETERSCHMITT et M. André AMBIEHL soulignent qu'ils auraient apprécié d'être davantage informés concernant l'annonce de ce décès et des marches blanches organisées à l'occasion de ce triste événement.

M. le Maire précise qu'il a été tenu de rester prudent dans la transmission de ces informations à la demande des parents et compte tenu du contexte dramatique engendré par les attentats de Paris et des consignes strictes transmises par les autorités locales, tout événement ou manifestation publics devant être signalés selon des procédures très encadrées.

M. le Maire annonce qu'il s'est rendu aux obsèques de Quentin MOURIER qui ont eu lieu le 25 novembre à 14 h 30 à Rouffach.

8.23 Calendrier

- le 30/11/2015 Réunion du Conseil Communautaire de la ComCom Essor du Rhin.
- le 05/12/2015 Fête de la Ste Barbe – Sapeurs-Pompiers du Sivu Centre Hardt à partir de 11 h à Hirtzfelden, précédée d'une messe à 10h.
- les 6 et 13/12/2015 Elections Régionales - bureau vote au groupe scolaire.
- le 15/12/2015 Rencontre d'échanges au Centre d'information du public de la centrale nucléaire de Fessenheim à 18 h, en présence de M. Marc SIMON-JEAN, directeur du CNPE.

9) Divers

- M. Vincent ANTOINE signale des interférences sur les lignes téléphoniques, occasionnées par des branchages, rue du 6 Février.
- M. Frank PETERSCHMITT signale divers « nids de poules » à combler, principalement sur la route principale du Rheinfeldrhof et celle en allant vers la forêt. M. le Maire précise que le nécessaire sera fait dès que possible.
- M. Pascal WALTISPERGER devrait vérifier l'état de la route vers le cimetière. M. Jérôme HEGY précise qu'il faudra cependant attendre le printemps pour faire un point à temps.
- M. Franck PETERSCHMITT souligne que France Telecom a bien effectué des travaux, mais que seul un poteau a été changé, alors que le remplacement du deuxième aurait été nécessaire. De plus, les câbles sont toujours posés sur les toits et sont haubanés par les riverains eux-mêmes. M. Jérôme HEGY précise que la commune n'a pas eu connaissance du détail des travaux, étant donné qu'ils sont sous-traités par France Télécom à une entreprise privée. Seule une Déclaration d'intention de Commencement des Travaux a été transmise en mairie. M. l'adjoint se charge de contacter France Télécom pour clarifier la situation et exiger une intervention en bonne et due forme.
- M. Marc WILIDY et M. Frank PETERSCHMITT confirment leur participation à la plantation de haies dans le cadre du GERPLAN samedi 28/11 à partir de 9 h 30.

* * *

La séance est clôturée à 21 h 30.

Pour information :

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le **mardi 15 décembre 2015 à 20 h.**